

Or toutes conjectures particulières pouvant mal porter sur ces divers objets, on se dispensera d'en faire, & on rapportera plutôt & à l'accoutumée ce qui est public & de toute certitude, comme ce qui suit.

La Cour continuë d'agir en faveur de la Maison de Baviere, comme ci-devant; c'est-à-dire, qu'elle tient ce qu'elle lui a promis, en lui faisant les remises considérables dont elle est convenuë pour le payement des subsides stipulés: Et quoiqu'elle verroit, sans doute de bon œil, que la dignité suprême de l'Empire tombât sur le fils du Prince qui en étoit revêtu, le Roi n'a pas laissé de déclarer « qu'il ne gênera en aucune » maniere l'élection du futur Empereur, dans » l'espérance qu'on n'agira point à cet égard, » contre les Constitutions de l'Empire, dont il » est garant, & que l'élection ne sera point » forcée par la Cour de Vienne, ni par ses » Alliés. » Sa Majesté depuis cette déclaration, en a fait faire une autre par son Ministre à la Cour de Treves, sur cette même élection, & la marche du corps de ses troupes par l'Electorat de Treves, lequel a joint le Maréchal de Maillebois. Voici la teneur de cette dernière Déclaration.

I.  
Déclaration  
à  
l'Electeur  
de Treves.

**L**Es avis certains que le Roi a reçus des mouvemens que font ses ennemis pour faire avancer sur le Meyn l'Armée qu'ils avoient rassemblée dans la Westphalie, & qui a été jointe par les Troupes qu'on y a fait marcher des Pays-Bas, ne laissent aucun doute à Sa Maj. que le but de ces mouvemens ne soit de s'assurer du district & de la Ville de Francfort, dans laquelle doit se faire l'élection future d'un Empereur. La liberté de cette élection intéresse trop Sa. Majesté pour ne lui pas donner lieu de